

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

# Panorama de la vie associative dans le Rhône.

**Cécile Bazin - Marie Duros - Jacques Malet**

**Cette étude est construite notamment à partir de coopérations nouées avec :**

- France Bénévolat,
- La direction générale des Impôts du Rhône et le ministère de l'Economie et des Finances,
- Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative,
- Le service Associations du Journal officiel,
- L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS),
- L'URSSAF de Lyon.



Centre d'Étude  
et de Recherche  
sur la Philanthropie

Octobre 2006

# Sommaire

<b>Objectif et démarche .....</b>	<b>3</b>
<b>Le Rhône : quelques repères .....</b>	<b>4</b>
<b>La vie associative en mouvement... ..</b>	<b>5</b>
1. Une décennie de créations : bilan significatif .....	5
2. Evolution comparée .....	5
3. Dix ans de créations en préfecture et en sous-préfecture .....	6
4. Des associations pour quoi faire ? .....	7
5. Le bilan des mouvements associatifs dans le Rhône .....	8
6. Quelques informations sur les associations sportives .....	9
7. Appréciation de la stabilité des clubs sportifs .....	10
8. Le poids économique et social du secteur associatif rhodanien ..	11
a) Les évolutions récentes.....	12
b) La taille des associations employeurs.....	14
c) Les secteurs d'activités .....	14
9. Estimation du nombre d'associations vivantes dans le Rhône ....	17
<b>Aperçu du bénévolat dans le Rhône .....</b>	<b>18</b>
10. D'abord quelques repères au plan national .....	18
11. Les bénévoles du département .....	19
a) Les « <i>bâtisseurs associatifs</i> » .....	19
b) Les bénévoles dans le domaine social et caritatif .....	19
c) Créations d'associations et bénévolat .....	19
d) Dans le domaine sportif.....	20
e) Combien de bénévoles dans le Rhône ? .....	21
12. L'opinion des responsables associatifs de la région.....	21
<b>Le Rhône en quelques traits.....</b>	<b>23</b>

# Objectif et démarche

*Il s'agit de réaliser un panorama de la vie associative dans le département à partir de données officielles et le plus souvent inédites pour aider les acteurs locaux à mieux connaître le contexte dans lequel ils agissent, et à définir ainsi éventuellement un plan d'actions.*

*Ce travail permet aussi de valoriser auprès du grand public la richesse du tissu associatif du département et de fournir aux chercheurs de la région les données les plus récentes qu'ils pourront analyser sous un angle historique, sociologique ou encore socio-économique.*

*L'étude rassemble des données chiffrées relatives à la démographie associative ainsi qu'un aperçu de l'engagement bénévole et des initiatives de celles et ceux que nous nommons les « bâtisseurs associatifs ». Elle comporte également un état des lieux très précis sur l'emploi associatif à partir des données de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS). L'ensemble de ces informations, présenté en une douzaine de points, permettent de situer le département, tant par rapport à l'ensemble national que par rapport aux départements de la même région, ou encore par rapport aux départements de même strate de population que nous avons choisis.*

*Il est en effet intéressant d'observer les caractéristiques propres du Rhône, que ce soit par rapport à l'ensemble des départements de Rhône-Alpes, ou encore que ce soit par rapport, par exemple, à la Seine-Maritime, à la Gironde, aux Bouches-du-Rhône et au Pas-de-Calais, plus lointains mais de taille comparable en nombre d'habitants. Nous avons aussi vérifié que ces départements sont bien répartis sur l'ensemble du territoire.*

Départements	Population INSEE en 1999
Seine-Maritime	1 239 138
Gironde	1 287 334
Pas-de-Calais	1 441 568
<b>Rhône</b>	<b>1 578 869</b>
Bouches-du-Rhône	1 835 719

*Le CerPhi a par ailleurs mené une enquête nationale inédite auprès des responsables associatifs. Avec plus de 1200 réponses représentatives de l'ensemble du tissu associatif français, nous disposons d'une bonne image de leurs préoccupations et de leurs attentes sur leurs missions, sur leurs moyens financiers, matériels et humains, ainsi que sur l'avenir de leur association. La composition du panel, la formulation des questions et l'analyse sont validées par un comité scientifique indépendant, composé de statisticiens, de sociologues et de nombreux experts de la vie associative. Disposant d'un panel de réponses représentatif de la région Rhône-Alpes, nous avons inséré dans la présente étude quelques résultats de cette enquête pour prendre le pouls de l'opinion des responsables associatifs rhône-alpins, notamment en le comparant aux tendances nationales.*



# *Le Rhône : quelques repères*

Malgré la modeste superficie du département (3303 km<sup>2</sup>, soit 6% de la superficie de la France), le Rhône se caractérise par la variété des paysages et des reliefs, ainsi que par la richesse de son territoire. Il compte 293 communes, 54 cantons, une préfecture et, singularité, une seule sous-préfecture, Villefranche-sur-Saône.

Sa géographie particulière lui confère un rôle déterminant et stratégique dans les échanges commerciaux. Le Rhône est un véritable carrefour d'échanges et de migration à l'échelle internationale. Du nord au sud et de l'est à l'ouest, des voies de communication terrestres et aériennes, au départ de Lyon, assurent des liaisons directes. Avec le TGV, Lyon et l'aéroport Saint-Exupéry sont à quelques heures de Paris, Londres, via Lille et la Méditerranée, en attendant d'être relié à Turin.

Le Rhône est un fleuron de l'économie nationale. A côté de l'agriculture qui occupe quelque 20 000 emplois directs, soit 2% de la population active du département, l'industrie est un secteur majeur de l'économie rhodanienne et regroupe un quart des salariés du Rhône. L'artisanat ne reste pas en marge de ce dynamisme, avec près de 23 000 entreprises.

Dans l'agglomération urbaine, le secteur tertiaire est marqué par une forte croissance. Le commerce et les services concernent aujourd'hui deux personnes sur trois dans le département. L'informatique et le multimédia sont des secteurs en plein essor dans l'économie rhodanienne. Du capital industriel découlent directement les grands moteurs d'une recherche associant les secteurs privé et public. Les laboratoires de recherche des industries de la région lyonnaise regroupent près de 2 500 chercheurs. Étroitement lié au dynamisme commercial et des services, le tourisme rhodanien, de son côté, représente environ 16 000 emplois dans les hôtels et restaurants, et 7 800 emplois dans les activités récréatives, culturelles et sportives.

Premier département de Rhône-Alpes avec 1 578 869 habitants recensés en 1999 et une densité de population de 486 habitants/km<sup>2</sup> (moyenne nationale de 96 habitants/km<sup>2</sup>), le Rhône est aussi le quatrième département français en termes de population. Cette position s'explique largement par le poids de la ville de Lyon et par l'urbanisation ; 74% des habitants du département vivent dans les 55 communes que forment le Grand Lyon. L'organisation du territoire tend aujourd'hui à la recherche d'un équilibre entre la métropole lyonnaise et les cantons plus éloignés. En effet, l'engouement pour l'habitat en zone périurbaine, entre 1975 et 1982, a conduit le Rhône à une organisation polycentrique à Lyon et dans les communes limitrophes.

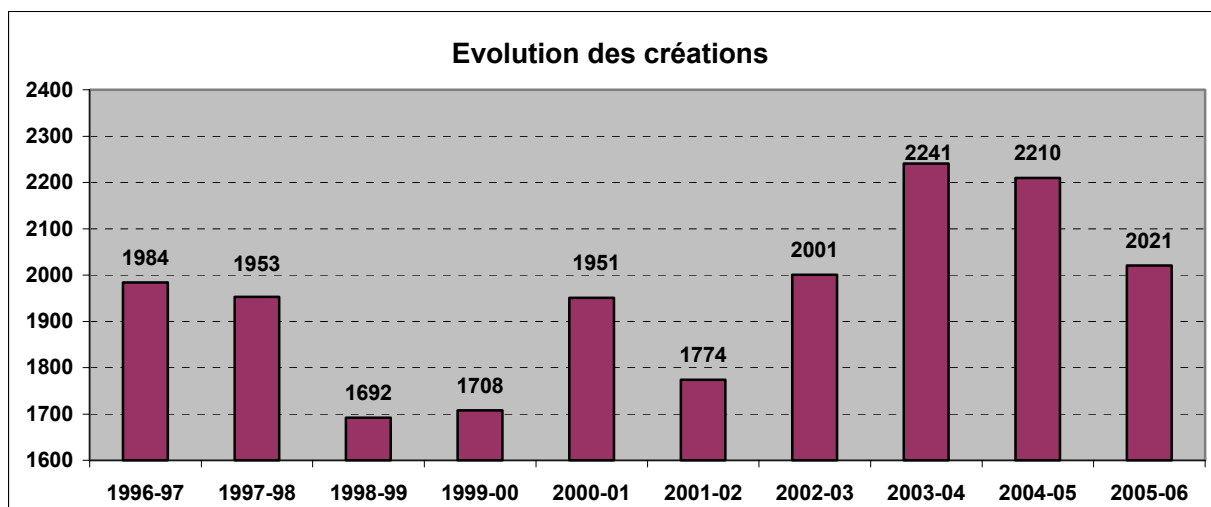
La croissance observée à la charnière des années 90 a surtout profité aux communes rurales, qui avaient auparavant accusé des pertes sévères de population, avec la chute des industries traditionnelles. L'ouest et l'est lyonnais ont alors connu une augmentation de la population et sont devenus des secteurs bien desservis. Aujourd'hui, la région urbaine de Lyon déborde jusque dans les départements de la Loire, de l'Ain, dans le Nord Isère et dans la Drôme. Dans ces nouveaux espaces, où vivent 3 millions d'habitants, la croissance est particulièrement nette le long des axes de communication. Au total, le département enregistre une croissance démographique importante, supérieure à 4% entre 1999 et 2004, alors que l'augmentation de la population française métropolitaine est estimée à 3,1% par l'INSEE, au cours de la même période. Dans le même registre, le Rhône est aussi un département jeune avec 25,3% de moins de 20 ans (24,6% au plan national).

Les indicateurs nationaux dont nous disposons montrent une forte générosité des Rhodaniens. Pour ce qui est du don d'argent, le Rhône se place au 14<sup>ème</sup> rang national pour la proportion de foyers fiscaux imposables ayant déclaré un don en 2005. Pour ce qui concerne le don de sang, ou encore le don d'organes (port de cartes de donneurs), le département présente également un bilan positif. D'où l'intérêt d'observer avec attention l'activité associative du département, beau symbole d'une solidarité active.

# La vie associative en mouvement...

## 1. Une décennie de créations : bilan significatif

Un premier graphique permet de montrer la variation annuelle des dépôts de statuts à la préfecture de Lyon et à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. Nous avons adopté le rythme de l'année scolaire sur lequel la plupart des associations calent leur propre calendrier et qui, par conséquent, correspond bien au rythme associatif. Cela permet aussi d'éviter un biais assez important que nous avons constaté lorsque l'on mesure strictement les publications au Journal officiel constatées au cours d'une année civile. Nombre de déclarations faites en novembre ou décembre en préfecture sont publiées au Journal officiel en début d'année suivante notamment en raison des effectifs réduits à cette période de Noël. Ces aléas sont très largement minorés si l'on se réfère à la période de septembre à août.

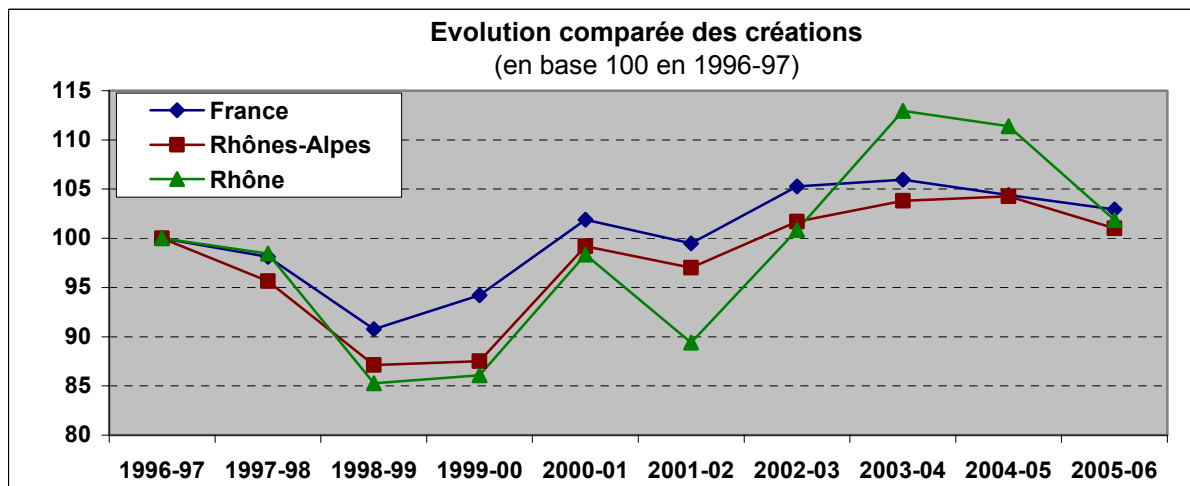


Source : Service Associations du Journal officiel. Traitement CerPhi.

Les variations annuelles sont fortes. Nous étions sur une moyenne de l'ordre de 1900 créations jusqu'en 2001-2002. Le département est depuis quatre ans sur un rythme nettement supérieur à 2000 créations annuelles.

## 2. Evolution comparée

Ce graphique est construit en base 100. Il situe le département dans son contexte régional et national.



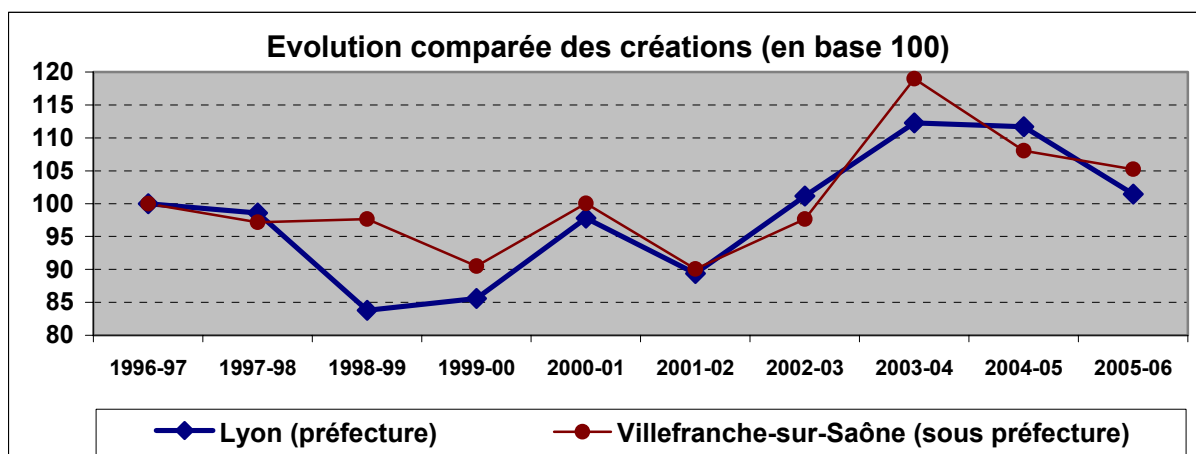
Source : Service Associations du Journal officiel et traitement CerPhi. Base 100 en 1996-97.

Au bilan, l'évolution rhodanienne est comparable à celle de la région et à l'ensemble national. Pour autant, les années 2001-2002 (en creux), et 2003-2004 et 2004-2005, en pointe, se distinguent nettement. Les créations dans le Rhône représentent à peu près 30% de toutes les créations dans la région. Région dont on remarque que la courbe épouse assez bien la courbe nationale.

Avec plus de 2000 nouveaux organismes apparaissant chaque année dans le département, le paysage associatif est singulièrement diversifié et enrichi. Mais l'arrivée de ces nouveaux organismes peut aussi provoquer quelques tensions et quelques concurrences, ne serait-ce que pour accéder aux moyens financiers accordés par les pouvoirs publics et les collectivités.

### 3. Dix ans de créations en préfecture et en sous-préfecture

Les initiatives de création d'association peuvent être observées au plus fin du terrain, c'est-à-dire dans chacun des arrondissements. Et traduire peut-être un certain nombre de phénomènes sociaux ou économiques. En tout cas un besoin ressenti localement. Le graphique suivant permet de suivre l'évolution du nombre de ces créations en préfecture de Lyon et en sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. Il a été construit en base 100.



Source : Service Associations du Journal officiel. Traitement CerPhi

L'arrondissement de Villefranche-sur-Saône n'a pas connu le creux enregistré à Lyon en 1998-1999, et son année la plus faste, en matière de créations, est l'exercice 2003-2004. Les données brutes sont présentées ci-dessous.

#### Evolution comparée des créations en préfecture et en sous-préfecture

Années associatives	Créations en préfecture de Lyon	Créations en sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône
1996-97	1771	211
1997-98	1746	205
1998-99	1484	206
1999-00	1516	191
2000-01	1732	211
2001-02	1583	190
2002-03	1791	206
2003-04	1988	251
2004-05	1978	228
2005-06	1796	222

Source : Service Associations du Journal officiel.

#### 4. Des associations pour quoi faire ?

Prenons les créations d'associations depuis 10 ans et observons les différents objets déclarés au Journal officiel. Comparons la situation du département à celle de la région et à celle de l'ensemble national, d'une part, et notons les différences entre les deux arrondissements, d'autre part.

##### Répartition des objets des associations créées depuis 10 ans (en %)

	France	Rhône-Alpes	Rhône	Lyon	Villefranche-sur-Saône
Culture	21,5	20,9	22,8	23,8	15,4
Social	16,1	15,2	16,6	17,0	13,5
Loisirs	14,5	16,4	14,4	12,8	27,6
Sports	12,2	12,3	9,6	9,3	12,2
Techniques et recherche	10,9	10,6	11,6	12,1	7,7
Défense	4,9	4,2	4,1	4,3	2,8
Economie	4,5	4,2	4,2	4,3	2,9
Communication	3,5	3,4	4,2	4,5	1,8
Enseignement	2,9	2,8	3,1	3,1	2,7
Santé	2,7	2,6	3,0	3,2	2,0
Environnement	2,5	2,3	1,5	1,6	1,5
Autres objets	3,7	5,0	5,0	4,0	10,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Service Associations du Journal officiel. Traitement CerPhi

☞ Dans le domaine sportif, la présence de grands clubs lyonnais explique une proportion de créations plus faible. C'est un phénomène que nous observons dans la plupart des grandes métropoles. Dans l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône, la proportion nettement plus élevée est conforme à la moyenne régionale et nationale.

☞ Pour ce qui concerne la culture, c'est l'inverse que l'on observe. Le rayonnement attendu de l'agglomération conduit à de très nombreuses initiatives. La proportion des créations dans ce secteur est ainsi nettement supérieure à la moyenne nationale, et plus encore à la moyenne régionale.

☞ Pour les loisirs, on ne sera pas étonné de constater les besoins ressentis en milieu moins urbanisé de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône. Plus d'une association sur quatre s'y crée dans ce domaine, moitié moins dans l'arrondissement de Lyon.

☞ Même si la différence est moins nette dans le domaine social, ce sont les difficultés rencontrées dans toutes les zones fortement urbanisées qui conduisent à l'apparition de nombreuses structures. La proportion de créations dans ce secteur est nettement plus élevée à Lyon qu'à Villefranche-sur-Saône, et que dans l'ensemble de la région.

☞ On sera frappé de remarquer que la proportion des créations dans le domaine de l'environnement est plus faible dans le département que dans la région et que dans l'ensemble national. Serait-on ici moins mobilisé par ce sujet, ou les associations existantes suffisent-elle à le traiter ? En revanche, dans l'agglomération lyonnaise, on s'intéresse un peu plus qu'ailleurs aux activités regroupées au Journal officiel, sous les thèmes « *Technique et recherche* »<sup>1</sup> et « *communication* ».

☞ Enfin, la forte présence des « *autres objets* » en sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône s'explique par le fait que de nombreuses associations sont pluriactives et n'ont pu être classées au Journal officiel sous une activité précise.

<sup>1</sup> Il s'agit d'associations visant à partager et développer certaines techniques dans des domaines tels que les nouvelles technologies, par exemple, ou encore d'associations souhaitant impliquer leurs membres dans des recherches sur des sujets scientifiques, historiques ou culturels. Certaines de ces associations peuvent ainsi bénéficier d'une double identification, dans ce domaine spécifique et dans le secteur culturel, par exemple.

Qu'en est-il des autres départements que nous avons retenus à titre de comparaison, ne serait-ce pour les 4 principaux secteurs d'activités et pour l'environnement ? Le tableau suivant permet de montrer les convergences, en particulier avec les départements qui comportent une importante agglomération.

#### Répartition des objets des associations créées depuis 10 ans (en %)

Objet	Rhône	Seine-Maritime	Gironde	Pas-de-Calais	Bouches-du-Rhône
Sports	9,6	13,8	11,9	18,3	10,9
Culture	22,8	19,9	23,0	16,4	25,6
Loisirs	14,4	15,2	14,5	19,7	13,0
Social	16,6	16,7	17,0	17,0	18,2
Environnement	1,5	2,3	2,6	2,1	2,3
Autres	35,1	32,1	31,1	26,6	30,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Service Associations du Journal officiel. Traitement CerPhi.

La répartition des créations est assez comparable avec les départements de la Gironde et des Bouches-du-Rhône, compte tenu de l'influence de Bordeaux et de Marseille, tout particulièrement dans les domaines du sport et de la culture. De ce point de vue, la Seine-Maritime et le Pas-de-Calais se démarquent. On notera aussi que le Rhône présente une proportion plus faible de créations en faveur de l'environnement que dans tous les autres départements pris en comparaison.

Marqué par la présence de la métropole lyonnaise, le département enregistre de nombreuses créations d'associations dans le domaine culturel, tout comme dans le secteur social, proportionnellement un peu moins qu'à Marseille mais un peu plus qu'à Bordeaux. C'est dans le secteur de l'environnement qu'il semble un peu plus en retrait, avec une proportion de créations plus faible que dans les départements de même strate, et plus généralement plus faible que dans l'ensemble national.

## 5. Le bilan des mouvements associatifs dans le Rhône

Les services du Journal officiel enregistrent à la fois les créations, les modifications (objet, adresses, statuts...), et les dissolutions. Le tableau suivant compare successivement le nombre de modifications et de dissolutions, au nombre de créations au cours de la décennie.

#### Déclarations au Journal officiel dans le Rhône

Indicateurs	France	Rhône-Alpes	Rhône
Modifications/Créations (en %)	56	55	49
Dissolutions/Créations (en %)	18	19	18

Source : Service Associations du Journal officiel et traitement du CerPhi. Données sur 10 ans.

Pendant que l'on crée 100 associations au plan national, on modifie (souvent dans le sens du renforcement et de l'élargissement de l'objet) les statuts de 56 associations existantes. Ce ratio est comparable dans la région Rhône-Alpes mais il est nettement inférieur dans le Rhône.

Ce constat effectué dans le Rhône signifie-t-il que l'on y est moins enclin à renforcer l'existant par des modifications de statuts et d'objet<sup>2</sup> et que l'on préfère créer de nouvelles associations ? C'est probable et nous avons constaté qu'en milieu très urbanisé, les relations sont plus distendues entre les citoyens et la connaissance du tissu associatif existant est moins bonne. De ce fait, celui ou celle qui souhaite prendre une initiative peut créer une nouvelle association en ignorant qu'une structure existe déjà dans un domaine identique ou proche, fut-elle en sommeil relatif, et pourrait fort bien l'accueillir. L'intéressé pourrait ainsi fort bien faire l'économie des difficultés bien connues, inhérentes à toute association naissante.

On enregistre sensiblement la même proportion, dans le Rhône, dans la région, et au plan national, de dissolutions par rapport au nombre de créations. Cet indicateur est ici présenté pour information, sachant que la plupart des dissolutions ne sont pas déclarées, même si cette formalité est tout à fait gratuite.<sup>3</sup>

## 6. Quelques informations sur les associations sportives

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative dénombrait, en 2004, 4070 clubs sportifs dans le Rhône. On compte ainsi 2,5 clubs pour 1000 habitants, ce qui est un peu inférieur au chiffre national de 2,8 clubs pour 1000 habitants et au chiffre régional de 3 clubs pour 1000 habitants.

	France	Rhône-Alpes	Rhône
Nombre de clubs en 2004	167 740	16 980	4 070
Nombre de clubs pour 1000 habitants	2,8	3,0	2,5
Nombre de licenciés par club	85	92	100

Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et population estimée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Comme indiqué plus haut, on voit ici l'influence des grands et anciens clubs lyonnais, avec un nombre moyen de licenciés nettement plus important qu'au plan national. Une rapide comparaison avec les départements de même strate est effectuée dans le tableau suivant.

	Rhône	Seine-Maritime	Gironde	Pas-de-Calais	Bouches-du-Rhône
Nombre de clubs en 2004	4 070	2 860	3 580	3 480	4 300
Nombre de clubs pour 1000 habitants	2,5	2,3	2,6	2,4	2,3
Nombre de licenciés par club	100	79	90	82	94

Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et population estimée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2004

La densité des clubs est assez comparable, variant entre 2,3 et 2,6 clubs pour 1000 habitants, légèrement inférieure à la densité nationale. C'est donc l'effet « grandes agglomérations », plus particulièrement sensible autour de Marseille et de Bordeaux, tout comme autour de Lyon, avec des clubs aux effectifs significativement plus importants.

<sup>2</sup> Par exemple pour étendre son activité à des objectifs complémentaires, ou encore pour élargir le périmètre de son intervention. Ceci posé, certaines modifications peuvent être de pure forme, comme les changements de siège. Toutefois, dans notre étude nationale 2004, nous avons montré que la proportion des « **modifications d'ambition** », comme le changement d'objet, est à la fois significative (plus de 50% des modifications) et comparable d'un département à l'autre. C'est la raison pour laquelle nous avons pris le parti d'utiliser cet indicateur.

<sup>3</sup> On peut comprendre les raisons car au moment où une association se meurt, faute de bénévoles, de moyens ou encore d'entente entre ses dirigeants, ce n'est généralement pas leur priorité de se rendre auprès des services de l'Etat pour effectuer une dernière démarche administrative. C'est ainsi que l'on est privé d'un repère qui aurait permis d'évaluer avec une plus grande précision le nombre d'associations vivantes.

Un tableau complémentaire présente le nombre de clubs et de licenciés dans les principales disciplines pratiquées au plan national.

Disciplines en 2004	Nombre de clubs	Nombre de licences	Disciplines	Nombre de clubs	Nombre de licences
Athlétisme	34	3 466	Handball	42	7 005
Basket-ball	144	15 715	Rugby	26	4 814
Football	406	51 266	Natation	29	9 416
Gymnastique	302	23 792	Volley-ball	32	2 494

Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

Ces huit disciplines ne représentent dans le Rhône, que 18% du total des clubs et 29% du total des 409.000 licenciés du département. Ceci montre la grande diversité des activités offertes et pratiquées dans le Rhône.

## 7. Appréciation de la stabilité des clubs sportifs

Le secteur du sport est le seul dans lequel nous pouvons mesurer de manière très précise et rigoureuse la notion de stabilité. En effet, nous disposons de toutes les données utiles et nous avons effectué un bilan sur une décennie.

Le tableau suivant présente notre démarche en détail. Cette approche réalisée pour le département du Rhône, et pour l'ensemble des départements, va permettre d'effectuer quelques comparaisons.

	Définition	Nombre	Formule
A	Nombre de clubs recensés en 1993	4.048	
B	Nombre de clubs créés en dix ans (1993-2003)	2.678	
C	Nombre de clubs ayant eu une activité entre 1993 et 2003	6.726	A + B
D	Nombre de clubs en 2003	4.125	
E	Nombre de clubs disparus	2.601	C - D
F	Proportion de clubs disparus	38,7%	E/C

Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Traitement CerPhi

On compte ainsi 2.601 clubs disparus en dix ans, soit 38,7% des clubs qui ont eu une activité au cours de cette même période de référence. Un chiffre proche de la moyenne nationale qui se situe autour de 40%. Cela signifie que plus d'une association sportive sur trois n'a pas survécu.<sup>4</sup>

En région Rhône-Alpes, quatre départements se situent ainsi autour de la moyenne quant à ce taux de disparition : l'Ain avec un taux de 39,6%, l'Ardèche avec 40,9%, la Drôme avec 41% et donc le Rhône avec 38,7%. De leur côté, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie présentent une plus grande instabilité, avec un taux de disparition respectif de 43,4%, 45,7% et 43%. Au contraire, la Loire fait preuve d'une stabilité un peu plus nette (36,3%).

Les départements qui nous servent de repère affichent quant à eux un taux de disparition plus élevé, avec respectivement :

- 45,9% pour les Bouches-du-Rhône, département qui voit pourtant le nombre de ses clubs progresser de 10% en dix ans, du fait d'un très grand nombre de créations<sup>5</sup>,

<sup>4</sup> Les travaux conduits par Edith Archambault et Viviane Tchernonog ont montré que cette proportion, sur dix ans, était de l'ordre de 50% pour l'ensemble des associations. Les clubs sportifs, très soutenus par les municipalités, et la plupart du temps fédérés de surcroît, résistent donc mieux que les autres associations.

<sup>5</sup> Cet indicateur est particulièrement intéressant car en matière de création les risques d'erreur sont quasi inexistantes quant au repérage de l'objet (la dénomination d'une association sportive ne prête pas à confusion et son classement dans la rubrique idoine ne pose pas de problème). Pour dénombrer les associations vivantes, pas de difficultés et de risque d'erreurs non plus.

- ✚ 42,2% en Gironde où le nombre de clubs a baissé de 0,8%,
- ✚ 43% dans le Pas-de-Calais où le nombre de clubs diminue de 3,5%
- ✚ 43,3% en Seine-Maritime, où le nombre de clubs baisse fortement de 10% en 10 ans.

Au bilan, même si le Rhône a perdu un peu plus du tiers des clubs sportifs qui ont eu une activité au cours de la décennie, leur nombre a globalement progressé de 2% pendant la même période. La disparition des clubs est plutôt inférieure à la moyenne nationale des disparitions, et nettement inférieure à celle qui est observée dans les départements de même strate de population. On peut donc estimer que la stabilité est ici plus marquée qu'ailleurs. Cette stabilité sportive traduit-elle une stabilité associative en général ? Cela reste à démontrer par des approches complémentaires.

## 8. Le poids économique et social du secteur associatif rhodanien<sup>6</sup>

Un premier indicateur sur le sujet : le nombre d'associations assujetties aux impôts commerciaux. Selon la direction générale des Impôts, on comptait, au 30 juin 2006, 1010 associations fiscalisées dans le Rhône, c'est-à-dire ayant **pour partie** une activité considérée comme commerciale et donc assujettie à la TVA et éventuellement à l'impôt sur les sociétés. A titre de comparaison, elle en dénombrait 27 570 sur l'ensemble de la France, dont 927 dans les Bouches-du-Rhône, mais seulement 577 en Gironde, 401 en Seine-Maritime et 237 dans le Pas-de-Calais.

Autre sujet sur lequel nous disposons de données précises et récentes dans le cadre d'une coopération instaurée avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)<sup>7</sup> : l'emploi dans les associations. Selon l'ACOSS et la Mutualité sociale agricole, il y aurait en France près de 155.000 associations employeurs, comptant environ 1.800.000 salariés. Ainsi, l'emploi associatif ne représente pas moins de **9,2%** de l'ensemble des salariés du secteur concurrentiel, et **6,3%** de la masse salariale totale correspondante<sup>8</sup>.

Précisons que le secteur privé, appelé aussi secteur concurrentiel, est ici entendu par opposition au secteur public et intègre par conséquent les associations. Il compte, à la même période, et pour le seul régime général, 1,7 million d'établissements (1,4 million d'entreprises) représentant 17,6 millions d'emplois et une masse salariale de 112,6 milliards d'euros.

### Situation de l'emploi associatif national au 31 décembre 2005

	Nombre d'associations	Nombre de salariés	Masse salariale annuelle
ACOSS (régime général)	147 340	1 611 500	26 652 980 000
MSA (régime agricole)	6 950	177 000	2 753 700 000
<b>Total général</b>	<b>154 290</b>	<b>1 788 500</b>	<b>29 406 680 000</b>

Sources : ACOSS et MSA. Données arrondies.

<sup>6</sup> La méthodologie utilisée se trouve en annexe.

<sup>7</sup> Une note méthodologique et une présentation de l'ACOSS figurent en annexe de cette étude.

<sup>8</sup> Ce décalage s'explique par une proportion plus forte d'emplois à temps partiel.

Qu'en est-il dans le Rhône ? Le département comptait, au titre du régime général<sup>9</sup> et au 31 décembre 2005, environ 4 700 associations employeurs occupant 56 560 salariés. Un tableau présente la situation dans les départements de même strate de population.

	Nombre d'associations employeurs relevant du régime général	Part de l'emploi associatif dans le secteur concurrentiel	Part de la masse salariale des associations au sein du secteur concurrentiel
<b>Rhône</b>	<b>4 702</b>	<b>9,2</b>	<b>6,3</b>
Bouches-du-Rhône	5 011	10,4	7,3
Gironde	3 339	9,3	6,8
Pas-de-Calais	2 257	10,4	7,7
Seine-Maritime	2 726	8,1	5,3

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2005, sur la base du 4<sup>e</sup> trimestre.

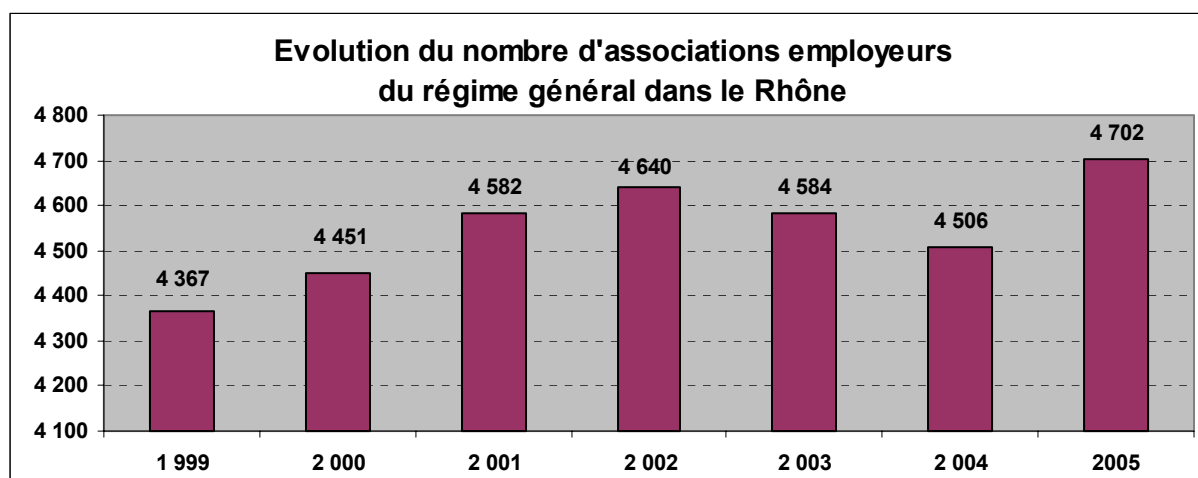
Le Rhône se situe strictement à la moyenne nationale pour ce qui concerne les deux ratios. En revanche, dans les quatre autres départements retenus, le poids du secteur associatif comparé au secteur concurrentiel varie de 8,1% des salariés en Seine-Maritime à une forte proportion de 10,4% dans les Bouches-du-Rhône et dans le Pas-de-Calais. Pour ce qui concerne la masse salariale, on observe la même hiérarchie entre les départements de cet échantillon, avec une proportion très significative de 7,7% dans le Pas-de-Calais.

Ainsi, la situation observée aujourd'hui dans le Rhône est tout à fait conforme à la moyenne nationale. Près d'un salarié sur dix du secteur privé appartient au domaine associatif. Cela représente un poids économique et social considérable qui ne saurait laisser indifférents les acteurs eux-mêmes et les décideurs publics. Mais quelles ont été les évolutions récentes dans le département ? Les associations employeurs du Rhône présentent-elles les mêmes caractéristiques que la moyenne des associations françaises, que ce soit en termes de taille ou en termes de répartition entre différents secteurs d'activités ?

### a) Les évolutions récentes

#### Croissance du nombre d'associations employeurs

Le graphique qui suit présente l'augmentation significative du nombre d'associations employeurs entre 1999 et 2005, pour ce qui concerne le seul régime général.<sup>10</sup> La progression globale est de 7,7% en six années, elle est de 9,3% au plan national.



Source : Données ACOSS au 31 décembre de chaque année, sur la base du 4<sup>e</sup> trimestre.

<sup>9</sup> Au plan national, le régime général comportait 95,5% des associations, 90% des salariés, et 90% de la masse salariale. Une projection peut être réalisée dans le département pour obtenir une évaluation du nombre total d'associations employeurs et de leurs salariés. Elle porte le nombre d'associations employeurs à environ 4.950.

<sup>10</sup> Les données du régime agricole évoluent sensiblement dans la même proportion.

La croissance est continue et régulière de 1999 à 2002. Les années 2003 et 2004 marquent un retournement de tendance, suivi d'une reprise très nette en 2005. Un tableau complémentaire permet de montrer quelle a été l'exacte évolution au cours de chacune de ces six années et de la comparer à l'évolution nationale, ainsi qu'à celle de la région Rhône-Alpes.

#### Evolution du nombre d'associations employeurs – analyse comparée

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2005
<b>Rhône</b>	-	1,9	2,9	1,3	-1,2	-1,7	+ 4,3
Région	-	2,7	2,3	1,7	-0,1	-1,6	+ 3,0
France	-	3,3	2,1	1,7	0,2	-0,6	+ 2,2

Source : Données ACOSS au 31 décembre de chaque année, sur la base du 4<sup>e</sup> trimestre.

Pour le département, les années 2000, 2002 et 2003 sont moins favorables qu'ailleurs. En revanche, la reprise est ici nettement plus active en 2005. Cette augmentation du nombre d'employeurs s'est accompagnée logiquement d'une croissance des effectifs salariés des associations du régime général. L'emploi associatif a en effet progressé, au cours de la même période, de 12,7% dans le Rhône. Il a augmenté, plus fortement, de 19,4% au plan national et de l'ordre de 20%, également, dans les départements de taille comparable. Le tableau suivant permet de montrer les évolutions annuelles.

#### Evolution du nombre de salariés dans les associations – analyse comparée

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2005
<b>Rhône</b>	-	3,7	2,9	2,0	0,7	-0,3	+ 3,1
Région	-	2,9	3,4	2,7	1,3	1,6	+ 1,7
France	-	3,9	3,0	4,2	2,1	3,3	+ 1,6

Source : Données ACOSS au 31 décembre de chaque année, sur la base du 4<sup>e</sup> trimestre.

On remarquera la stagnation de l'emploi associatif en 2003 et 2004 dans le Rhône, alors que les évolutions nationale et régionale sont à la hausse. De ce point de vue aussi, la reprise a été plus nette dans le département, en 2005. Ces évolutions du nombre d'associations employeurs et des effectifs salariés correspondants ont naturellement des incidences sur la masse salariale.

En 6 ans, elle a augmenté de 28,7% dans le Rhône (34,7% au plan national ; entre 26,6% et 34,4% dans les 4 départements de même strate). Elle a connu des variations plus ou moins fortes selon les années, comme l'indique le tableau suivant.

#### Evolution de la masse salariale des associations – analyse comparée

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2005
<b>Rhône</b>	-	3,9	6,1	5,3	4,0	2,9	3,5
Région	-	4,0	5,9	6,1	4,7	3,8	3,2
France	-	4,7	5,8	6,3	5,1	5,3	3,3

Source : Données ACOSS au 31 décembre de chaque année, sur la base du 4<sup>e</sup> trimestre.

De ce point de vue, l'évolution départementale est plus proche de celle qu'a connue la région. Légèrement plus faible en 2002, 2003 et 2004, légèrement plus forte en 2005. Les différences sont plus importantes par rapport à l'ensemble national, avec des écarts très sensibles, en particulier entre 2002 et 2004.

Au bilan, le Rhône a connu une croissance importante de l'emploi associatif, au cours des 6 dernières années. Elle est cependant moins forte qu'aux plans régional et national. Les années 2003 et 2004 sont en particulier marquées par une relative stagnation. L'année 2005 révèle en revanche une forte reprise, plus nette qu'ailleurs, avec une augmentation de 4,3% du nombre d'associations employeurs, de 3,1% des effectifs salariés, et une augmentation de la masse salariale de 3,5%.

## b) La taille des associations employeurs

En moyenne, en France, une association employeur dispose de 10,9 salariés, quelle que soit la durée hebdomadaire de travail, c'est-à-dire en intégrant les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel. Dans le Rhône, elle en compte 12 en moyenne. Mais, derrière ce chiffre se cache une grande disparité de situations, comme le montre le tableau suivant.

### Répartition des associations et des salariés (en %)

	Associations employeurs		Effectifs salariés	
	Dans le Rhône	Au plan national	Dans le Rhône	Au plan national
Moins de 3 salariés	44,6	49,0	4,3	5,0
de 3 à 5 salariés	17,7	17,1	5,5	5,8
de 6 à 9	11,9	11,0	7,0	7,3
de 10 à 19	11,1	9,7	12,4	12,1
de 20 à 49	9,8	8,5	24,7	24,2
de 50 à 99	3,2	3,2	17,5	19,4
de 100 à 249	1,3	1,2	15,9	14,8
de 250 à 499	0,2	0,2	6,4	5,3
500 et plus	0,1	0,1	6,3	6,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2004, sur la base du 4<sup>e</sup> trimestre.

Comme dans les départements fortement urbanisés, les associations employeurs sont de taille un peu plus importante. C'est ainsi qu'on trouve 37,7% d'associations comportant plus de 5 salariés, contre 33,9% au plan national. C'est ce qui explique que le nombre moyen de salariés par association soit ici plus important. Pour autant, on compte environ 45% d'associations employeurs occupant un ou deux salariés, et un peu plus de 62% comportant jusqu'à 5 salariés.

## c) Les secteurs d'activités

Quelques secteurs d'activités ont été identifiés parmi les associations employeurs, à partir de la nomenclature d'activité française de l'INSEE<sup>11</sup>. Ils sont repris dans les tableaux suivants et mettent en évidence quelques différences. Le premier tableau permet de voir comment, dans le Rhône, se répartissent les associations et les salariés, selon les secteurs que nous avons choisis d'examiner.<sup>12</sup>

### Répartition des associations et des effectifs salariés dans le Rhône

	Associations employeurs		Effectifs salariés	
	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)
<b>Ensemble des associations employeurs</b>	<b>4702</b>	<b>100,0</b>	<b>56 558</b>	<b>100,0</b>
dont activités artistiques et de spectacle (1)	595	12,7	2 367	4,2
dont sport	703	15,0	1 708	3,0
dont éducation formation	538	11,4	9 877	17,5
dont santé	102	2,2	6 289	11,1
dont action sociale avec hébergement	291	6,2	11 202	19,8
dont action sociale sans hébergement	649	13,8	12 651	22,4

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2005, sur la base du 4<sup>e</sup> trimestre. Extractions suivant la Nomenclature d'Activité Française (NAF) de l'INSEE. Traitement CerPhi. (1) hors activités audiovisuelles.

Au regard du nombre des associations employeurs, les deux secteurs qui arrivent en tête sont le domaine social (20% des employeurs) et le domaine sportif (15%). Pour ce qui

<sup>11</sup> Les codes NAF auxquels ils se réfèrent figurent dans la note méthodologique, en annexe.

<sup>12</sup> Ils représentent ensemble un peu plus de 60% des associations employeurs et près de 80% des salariés.

concerne les salariés, à lui seul, le secteur social représente 42% de l'effectif total du monde associatif. Les associations qui se situent dans le domaine de l'éducation et de la formation représentent 17,5% des effectifs et la santé vient en troisième rang, avec un peu plus de 11% des salariés. C'est parce qu'il comporte un nombre moyen de salariés beaucoup plus faible que le secteur du sport ne représente ici que 3% du total des effectifs.

Comment se situe le Rhône par rapport aux départements de même strate de population que nous avons choisis ? Le tableau suivant permet de montrer les différences.

### Analyse comparée de la répartition des associations employeurs (en %)

	Rhône	Région	13	33	62	76	France
<b>Ensemble des associations employeurs</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
dont activités artistiques et spectacle (1)	12,7	10,7	14,9	16,1	6,8	10,4	10,7
dont sport	15,0	19,0	15,9	24,6	19,5	26,0	18,9
dont éducation formation	11,4	10,1	10,1	9,6	10,9	8,9	10,1
dont santé	2,2	2,4	1,3	1,7	2,2	2,5	2,1
dont action sociale avec hébergement	6,2	5,4	3,6	4,3	8,9	5,2	5,4
dont action sociale sans hébergement	13,8	13,2	13,5	15,7	18,6	14,5	13,5

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2005, sur la base du 4<sup>e</sup> trimestre. Extractions suivant la Nomenclature d'Activité Française (NAF) de l'INSEE. Traitement CerPhi. (1) hors activités audiovisuelles.

Passons rapidement sur la répartition régionale qui est très proche de la répartition nationale. Cela apparaît logique dans la mesure où les huit départements de la région administrative sont, dans leur diversité, bien représentatifs de l'ensemble national.

Il y a, en revanche, des différences dans le Rhône. On y trouve proportionnellement davantage d'employeurs dans les activités artistiques et de spectacle, dans le domaine social et de l'éducation ou de la formation. Ce sont là les influences de l'agglomération lyonnaise. On y trouve en revanche un peu moins d'employeurs dans le domaine du sport.

Par rapport aux départements de taille comparable, le Rhône se démarque par une plus faible proportion d'associations sportives, et par une plus forte proportion d'associations employeurs dans le domaine de l'éducation formation. C'est le Pas-de-Calais qui s'écarte le plus du groupe avec une très forte présence d'associations à caractère social et une faible proportion d'associations employeurs dans le domaine artistique.

### Analyse comparée de la répartition des salariés des associations (en %)

	Rhône	Région	13	33	62	76	France
<b>Ensemble des associations employeurs</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
dont activités artistiques et spectacle (1)	4,2	4,3	5,1	5,3	1,8	4,1	3,7
dont sport	3,0	3,8	4,3	6,2	2,6	6,1	4,3
dont éducation formation	17,5	12,9	12,6	12,4	10,4	12,1	12,4
dont santé	11,1	8,7	7,5	7,3	8,1	4,0	8,1
dont action sociale avec hébergement	19,8	19,5	13,0	15,5	20,0	18,9	17,5
dont action sociale sans hébergement	22,4	27,2	30,6	32,7	41,1	33,5	29,7

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2005, sur la base du 4<sup>e</sup> trimestre. Extractions suivant la Nomenclature d'Activité Française (NAF) de l'INSEE. Traitement CerPhi. (1) hors activités audiovisuelles.

En termes de salariés, on retrouve la forte présence du secteur éducation formation et une moindre proportion dans le domaine du sport, tendances déjà observées du point de vue du nombre des associations employeurs. Avec une proportion de plus de 42% des salariés dans le domaine social, le département se situe un peu au-dessous de la moyenne nationale et régionale (47%). Il est à peu près au même niveau que les Bouches-du-Rhône (43%), mais assez nettement en retrait par rapport à la Gironde (48%), à la Seine-Maritime (52%) et surtout au Pas-de-Calais (61%).

Pour compléter les précédentes données sur la répartition de l'emploi par activités, le tableau suivant prend en compte le nombre total des salariés dans chacun des secteurs examinés, et les rapporte au nombre d'associations correspondantes.

### Nombre moyen de salariés par association suivant les secteurs

	Dans le Rhône	Au plan national
<b>Ensemble des associations employeurs</b>	<b>12,0</b>	<b>10,9</b>
dont activités artistiques et de spectacle (1)	4,0	3,7
dont sport	2,4	2,5
dont éducation formation	18,4	13,3
dont santé	61,7	41,8
dont action sociale avec hébergement	38,5	35,7
dont action sociale sans hébergement	19,5	24,1

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2005, sur la base du 4<sup>e</sup> trimestre. Extractions suivant la Nomenclature d'Activité Française (NAF) de l'INSEE. Traitement CerPhi. (1) hors activités audiovisuelles.

Comme au plan national, les écarts sont ici considérables entre d'un côté, les activités artistiques et les activités sportives qui occupent en moyenne entre 2 et 4 salariés, avec de nombreux salariés à temps partiel et de nombreux intervenants ponctuels tels que les éducateurs sportifs, et de l'autre côté, des secteurs beaucoup plus professionnalisés comme ceux de la santé et du social.

Si l'on compare le Rhône à la moyenne nationale, l'écart est nettement plus important, dans le domaine de l'action sociale, entre les associations avec hébergement et celles qui n'offrent pas d'hébergement (19 contre 11,6 au plan national). La taille moyenne des associations employeurs du domaine de la santé est bien supérieure dans le département (près de 62 salariés en moyenne) par rapport à l'ensemble national (près de 42 salariés). Le secteur de l'éducation formation, très présent dans le Rhône, se caractérise également par un nombre moyen de salariés supérieur à la moyenne.

On ne sera pas étonné de retrouver sensiblement ces mêmes différences en termes de répartition des masses salariales, présentées dans le tableau suivant.

	Répartition de l'assiette salariale (en %)		Salaire moyen mensuel par tête au niveau national (en €)
	Dans le Rhône	Au plan national	
<b>Ensemble des associations employeurs</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 378</b>
dont activités artistiques et spectacle (1)	3,1	2,7	997
dont sport	1,6	3,0	965
dont éducation formation	17,6	12,8	1 432
dont santé	16,9	12,4	2 124
dont action sociale avec hébergement	21,6	20,0	1 571
dont action sociale sans hébergement	18,8	24,0	1 114

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2005, sur la base du 4<sup>e</sup> trimestre. Extractions suivant la Nomenclature d'Activité Française (NAF) de l'INSEE. Traitement CerPhi. (1) hors activités audiovisuelles.

Attention : Le salaire moyen dépend naturellement de la nature de l'emploi. Nous avons repris ici, pour information, le salaire moyen national, au 31 décembre 2005. Les activités artistiques et le sport recourent plus souvent au travail à temps partiel, et affichent des salaires moyens plus faibles. Les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'action sociale avec hébergement emploient davantage de personnels qualifiés (médecins, enseignants, personnel de direction...), dont les salaires sont plus élevés.

Le secteur associatif du département représente donc 9,2% des effectifs salariés du secteur concurrentiel et 6,3% de la masse salariale correspondante. Ce sont des chiffres très significatifs, strictement identiques aux moyennes nationales. Le Rhône se distingue, en revanche, par des associations employeurs occupant en moyenne un peu plus de salariés qu'au plan national (12 salariés contre 10,9).

Au fil des années, l'évolution du nombre d'employeurs et de salariés est un peu moins forte dans ce département qu'au plan national, sauf en 2005 qui traduit une reprise plus nette qu'ailleurs. De plus, le département compte proportionnellement davantage de structures dans les domaines « *social avec hébergement* », « *éducation - formation* » et « *santé* ».

## 9. Estimation du nombre d'associations vivantes dans le département

Personne ne peut avancer un chiffre avec certitude. Les chercheurs en sont à effectuer des estimations avec prudence. Pour ce qui nous concerne, nous utilisons deux approches complémentaires pour parvenir à une fourchette proposée au lecteur :

☞ Au plan national, nos travaux effectués en prolongement de ceux qui ont été menés par Edith Archambault et Viviane Tchernonog<sup>13</sup> nous ont conduits à évaluer à un million le nombre d'organismes vivants pour l'ensemble du territoire.<sup>14</sup> Dès lors que le Rhône représente 3% du total des créations enregistrées au plan national sur 10 ans, et que la stabilité associative, du moins dans le domaine du sport, est proche de la moyenne dans ce département, nous appliquons ce ratio pour estimer à 30.000 environ le nombre d'associations vivantes aujourd'hui dans le département. Et ce au minimum puisque nous avons travaillé sur des données 2004 pour estimer ce million d'associations en France.

☞ Les enquêtes nationales ont montré que la proportion des associations employeurs était de l'ordre de 16 à 17% du total associatif. Appliqué au département, ce pourcentage nous conduit à estimer le nombre d'organismes vivants dans une fourchette de 29.000 à 31.000 associations.

C'est donc vers une fourchette de 28.000 à 32.000 associations que nous nous orientons, par prudence. En toute hypothèse, cela montre que le département dispose d'une force considérable, au service de l'intérêt général, et au plus profond des quartiers et des villages, dans un maillage extrêmement fin et très précieux. Cela montre aussi, comme on va le voir plus loin, qu'au-delà de cette donnée déjà très significative, un très grand nombre de bénévoles sont mobilisés, que ce soit sur un mode régulier ou dans une démarche plus ponctuelle, mais toujours dans une attitude généreuse et citoyenne.



<sup>13</sup> Au sein du laboratoire Matisse (Modélisations Appliquées, Transformations Institutionnelles et Stratégies Socio-économiques) du CNRS [www.matisse.univ-paris1.fr](http://www.matisse.univ-paris1.fr)

<sup>14</sup> « *Evolutions de la France associative* » avec Associations mode d'emploi – CerPhi – Novembre 2004.

# Aperçu du bénévolat dans le Rhône

## 10. D'abord quelques repères au plan national<sup>15</sup>

L'INSEE évalue à 13 millions le nombre de bénévoles de plus de 15 ans, dont un peu plus de 11 millions agissent dans le cadre des associations. Parmi eux, distinguons ceux que l'on nomme les bénévoles réguliers (un peu plus de 40%) sur lesquels les associations peuvent compter tout au long de l'année pour des missions bien définies. Ne négligeons pas par ailleurs les bénévoles occasionnels que l'on trouve aux moments forts de la vie de l'association, et qui, dans le Rhône comme ailleurs, agissent bien souvent au profit de plusieurs organismes.

☞ Les bénévoles réguliers constituent ce « *noyau dur* » indispensable au fonctionnement des associations. Il se définissent par un rôle précis et continu au sein de l'association, quel que soit le temps passé. Lionel Prouteau<sup>16</sup> estime qu'ils sont un peu plus de 5 millions à agir au sein des associations. Il semble que cette catégorie de personnes fortement engagées ait diminué au cours des dernières années, semble-t-il plus particulièrement entre 40 et 60 ans, et plus chez les hommes que chez les femmes. Leur engagement s'est donc mieux maintenu, même si elles ont plus de mal que les hommes à accéder aux responsabilités.<sup>17</sup>

☞ Puisque la proportion générale de bénévoles a augmenté, passant de 23% de la population de plus de 15 ans en 1996 à plus de 26% en 2002, c'est à une forte mutation que l'on assiste, avec des acteurs de plus en plus « *occasionnels* ». Les responsables associatifs le constatent et s'en préoccupent légitimement. Ils auront demain à résoudre cette difficile question de concilier des besoins pérennes et des bonnes volontés plus éphémères. Même si plus de six millions de Français bénévoles occasionnels interviennent dans plusieurs associations, nous sommes et nous serons de plus en plus loin du compte.

☞ Sans que cela constitue la seule réponse au problème, insistons ici sur une fort belle diversification de l'engagement bénévole, avec l'émergence de ce que l'on nomme désormais les « *missions bénévoles* », en particulier chez les 25-45 ans. Ce concept nouveau<sup>18</sup>, très valorisant, permet à une « *personne ressource* » dotée d'un savoir-faire bien identifié, de répondre à un besoin précis et le plus souvent ponctuel d'une association. Son succès auprès des générations à l'emploi du temps professionnel et familial très chargé montre que cette mutation de l'engagement bénévole n'est pas le signe d'un renoncement ni d'un désintéret des Français, mais qu'il convient de proposer des formules nouvelles en adéquation avec les contraintes de la vie quotidienne et les modes de vie actuels.<sup>19</sup>

Cette diversification s'avère d'autant plus urgente que la multiplication des associations avive la concurrence. Avec 70.000 nouveaux organismes chaque année, forcément en recherche de bonnes volontés, on ressent déjà une forte tension sur la ressource bénévole qu'il faut bien partager. Pour plus de 80% des associations qui ne comptent que sur cette ressource, et si l'on tient compte des nombreuses personnes engagées dans plusieurs associations, on peut estimer qu'elles disposent d'un nombre de bénévoles réguliers, fluctuant entre 3 et 6 en moyenne, et d'un nombre de bénévoles occasionnels qui peut varier en moyenne entre 7 et 10. Cela pour des besoins toujours plus nombreux et des attentes toujours plus exigeantes.

<sup>15</sup> Soyons clairs : il s'agit ici du rappel des données publiées depuis quelques années dans le cadre d'enquêtes nationales et que le CerPhi se limite à mettre en perspective.

<sup>16</sup> Economie et Statistique n°372, 2004 *Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative*

<sup>17</sup> Pour en savoir plus, consulter « *La France bénévole 2006* », avec France Bénévolat – CerPhi – Mars 2006.

<sup>18</sup> Développé par l'association « *Passerelles et compétences* ». [www.passerellesetcompetences.org](http://www.passerellesetcompetences.org)

<sup>19</sup> Mentionnons ainsi les capacités dont disposent maintenant les associations pour mobiliser des bonnes volontés à distance, et dans des temps non contraints. En effet, l'intervention sur un mode télématique tend à se développer pour des contributions qui le permettent (suivi financier, documentation, conseil...).

## 11. Les bénévoles du département

### a) Les « bâtisseurs associatifs »

Au sein des associations, il y a donc des hommes et des femmes qui les animent et qui les font vivre. Mais il y a d'abord celles et ceux qui décident de les créer et que nous appelons les « **bâtisseurs associatifs** ». Prenons le total des associations qui ont vu le jour au cours de la décennie, et cumulons ces bâtisseurs sur 10 ans, car toutes les études ont montré leur fidélité à leurs organismes. On parvient à un total respectable de 78.000 bâtisseurs (4 en moyenne par association), soit 7,4% de la population de 18 à 70 ans que nous avons prise en référence.

Ces acteurs décidés sont vraisemblablement à leur poste aujourd'hui. Ils constituent un socle solide et assez permanent. C'est ce socle que nous avons mesuré dans chacun des départements que nous avons retenus à titre de comparaison.

#### Les bâtisseurs dans la population de 18 à 70 ans (en %)

Départements	Bâtisseurs (en %) et rang national
Le Rhône	7,4 (31 <sup>ème</sup> )
Seine-Maritime	5,0 (87 <sup>ème</sup> )
Gironde	7,4 (30 <sup>ème</sup> )
Pas-de-Calais	4,5 (95 <sup>ème</sup> )
Bouches-du-Rhône	9,1 (13 <sup>ème</sup> )

Source : « La France associative en mouvement ». CerPhi – octobre 2005. La moyenne nationale sur 10 ans est de 6,7%.

Ces chiffres expriment bien ce que l'on a pu constater au plan national : une plus forte tendance à créer de nouvelles associations dans la moitié sud de la France, dans les Bouches-du-Rhône, en Gironde, comme dans le Rhône. Et cela se double d'un constat récent du CerPhi : la proportion des bâtisseurs associatifs est plus forte dans les grandes agglomérations. Elle a été ainsi évaluée à 9,6% pour la seule ville de Lyon, à 9,6% également à Marseille et à 11% à Bordeaux. Et c'est ainsi que la Seine-Maritime (Rouen 8,8%) et le Pas-de-Calais (Arras 7,6%) présentent une moins forte proportion de bâtisseurs.

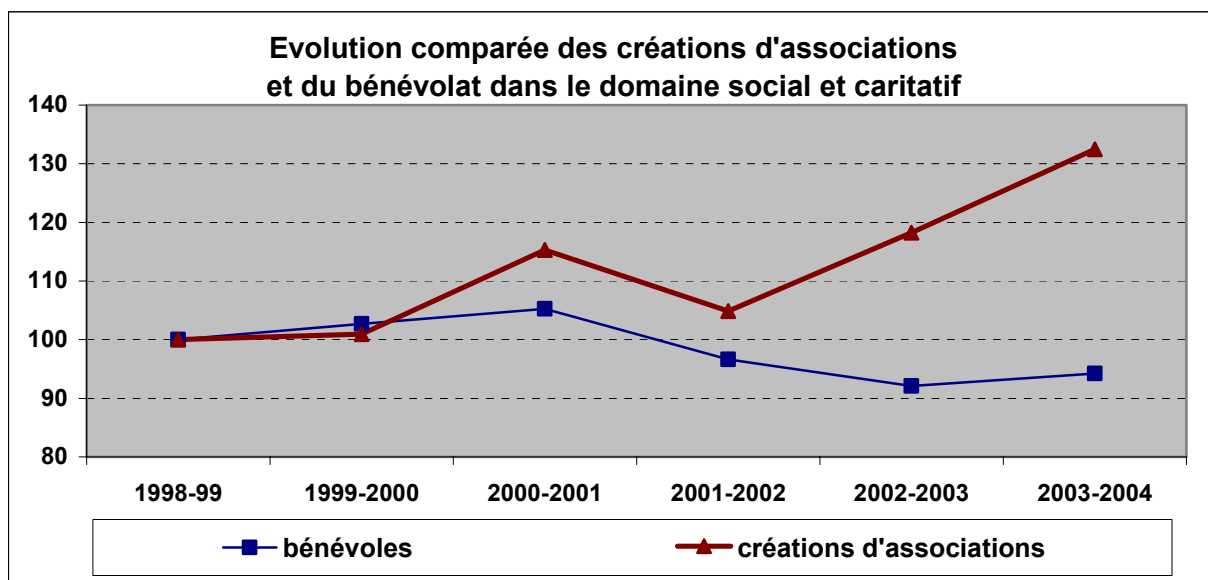
### b) Les bénévoles dans le domaine social et caritatif

Nos études nationales sur « La France bénévole », comportent les données des quinze réseaux importants avec lesquels nous travaillons, et qui agissent particulièrement dans le domaine de l'action sociale et caritative. Avec un panel de plus de 230.000 bénévoles réguliers répartis sur l'ensemble du territoire<sup>20</sup>, nous pouvons situer le département pour sa proportion de bénévoles réguliers parmi les personnes de 18 à 70 ans. Le Rhône se situe à la 75<sup>e</sup> place, un peu mieux classé que les Bouches-du-Rhône (87<sup>e</sup>) et la Gironde (82<sup>e</sup>), et légèrement devancé par la Seine-Maritime (66<sup>e</sup>). Le Pas-de-Calais se distingue encore sur ce point en se situant à la 20<sup>e</sup> place.

### c) Créations d'associations et bénévolat

Puisque nous disposons, sur une période significative de six années, de l'évolution du nombre de créations et du nombre de bénévoles dans notre panel, il était tentant, comme nous l'avons fait au niveau national, de comparer ces éléments et d'observer ce qui se passe dans le Rhône.

<sup>20</sup> Appartenant très largement au domaine social et caritatif, en particulier au Secours catholique, aux Restaurants du cœur, au Secours populaire, à la Croix-rouge Française, aux Petits frères des pauvres, à l'Association des paralysés de France...



Sources : Journal officiel et CerPhi à partir d'un échantillon de bénévoles du secteur social et caritatif.

A partir de cette observation partielle concernant un domaine très important d'intervention associative, on remarque que les grands réseaux du domaine social et caritatif ont souffert, dans le Rhône, d'une baisse du nombre de leurs bénévoles au cours des dernières années. Cette baisse a correspondu à une accélération du nombre des créations d'associations. On peut aisément imaginer qu'avec plus de 2000 nouveaux organismes chaque année dans le département, et compte tenu d'une relative stabilité des effectifs bénévoles, il est de plus en plus délicat de partager cette précieuse ressource humaine.

#### **d) Dans le domaine sportif**

Les données des services du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative montrent qu'il y a en moyenne nationale 8 dirigeants par club au plan national. Si l'on applique cette moyenne pour le Rhône, tenant compte du nombre de clubs en activité en 2004, on parvient à un nombre assez impressionnant de l'ordre de plus de 32.000 dirigeants sportifs dans le département.

Par ailleurs, on compte en moyenne nationale, environ 70% d'hommes pour 30% de femmes chez les dirigeants. Qu'en est-il dans le panorama de nos départements ? Un tableau indique la proportion de femmes parmi les dirigeants sportifs de chaque département. Le Rhône se situe, sur ce plan, légèrement au dessus de la moyenne nationale et des départements retenus à titre de comparaison. Mais avant de trancher quant à la misogynie réelle ou supposée de chaque département, il faudrait tenir compte de la place de chaque discipline. En effet, quand il y a dans un département proportionnellement plus de clubs de gymnastique ou de natation, traditionnellement plus riches en dirigeantes, il affiche une proportion plus forte que s'il comporte une proportion très élevée de clubs de football ou de rugby. Limitons-nous donc au constat pour le moment.

#### **Pourcentage de femmes parmi les dirigeants**

Département	Proportion de femmes parmi les dirigeants sportifs (en %)
Le Rhône	33
Seine-Maritime	31
Gironde	31
Pas-de-Calais	26
Bouches-du-Rhône	31

Source : ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Attention : Il s'agit ici seulement des dirigeants. Sachant que tous les dirigeants sont bénévoles, la plupart du temps réguliers, mais que tous les bénévoles ne sont naturellement pas dirigeants. Une enquête est en cours dans le département de Loire-Atlantique, avec la direction départementale de la jeunesse et des sports et en lien étroit avec France Bénévolat Nantes Atlantique, pour mesurer avec précision la proportion de bénévoles non dirigeants, et mieux approcher ainsi le nombre total de ceux qui agissent dans le domaine du sport.

### e) Combien de bénévoles dans le Rhône ?

Question très délicate que nous aborderons avec prudence en proposant une fourchette assez large. Nos estimations nationales nous permettent d'évaluer le bénévolat régulier<sup>21</sup> dans le département. Avançons une fourchette comprise entre 110.000 et 140.000 personnes. Nous avons pris pour cela la partie basse<sup>22</sup> de la fourchette du nombre d'associations vivantes (28.000) et nous avons estimé entre 4 et 5 le nombre moyen de bénévoles réguliers. Cela veut dire que les 78.000 bâtisseurs estimés plus haut ont été rejoints par des renforts bienvenus et réguliers.

Plus largement, il faut ajouter les bénévoles occasionnels qui pourraient dépasser le total de 250.000 dans le Rhône, selon des clefs de répartitions nationales que nous avons construites<sup>23</sup>. On parvient ainsi à un total qui pourrait comporter entre 350.000 et 400.000 personnes actives dans la vie associative du département.

Ainsi, avec plus de 100.000 bénévoles réguliers dans le département, et avec un ensemble de plus de 350.000 personnes en incluant les bénévoles occasionnels, on constate que près d'une personne sur trois, en âge de rendre ainsi les meilleurs services aux autres, s'engage du moins ponctuellement dans un esprit citoyen. Même si elle est et sera toujours insuffisante, cette force bénévole constitue un atout incomparable pour le département, que ce soit en termes de lien social, ou que ce soit en termes de générosité. C'est du reste une force qu'il faut entendre et écouter, d'autant plus qu'elle est en général aussi discrète qu'efficace.

## 12. L'opinion des responsables associatifs de la région

*Une exploitation spécifique des résultats de l'enquête nationale réalisée par le CerPhi, entre avril et juin 2006, peut être résumée à partir des réponses des responsables associatifs de la région Rhône-Alpes<sup>24</sup>. Elle fait ressortir leur point de vue sur leur capacité à remplir leurs missions actuelles, sur leur perception de l'évolution de leurs missions ces dernières années, sur leur satisfaction quant aux moyens matériels et financiers à leur disposition, ainsi que sur leur vision de l'avenir de leur association. Elle permet ainsi de dégager des spécificités régionales, très instructives pour les instances locales désireuses d'aider et de promouvoir le monde associatif.*

☞ Trois questions complémentaires étaient posées aux responsables associatifs portant successivement sur la perception du nombre et de la difficulté de leurs missions, puis sur leurs capacités de les assumer.

<sup>21</sup> Les personnes qui ont une fonction précise et continue dans l'association et qui lui consacrent du temps tout au long de l'année, ou de la saison, selon l'activité de l'association.

<sup>22</sup> Ce choix peut se justifier par le fait que nombre de bénévoles réguliers peuvent intervenir dans plusieurs associations.

<sup>23</sup> Et en considérant qu'il pourrait y avoir entre 8 et 9 bénévoles occasionnels, en moyenne, dans chacune des 25.000 à 30.000 associations.

<sup>24</sup> Le nombre de réponses exploitées dans cette enquête ne permet pas d'aller avec pertinence en deçà de ce niveau régional.

- ✚ Par rapport aux années antérieures, et compte tenu de son objet, les actions de l'association sont jugées aujourd'hui plus nombreuses par 42% des responsables, plus encore en Rhône-Alpes (49%).
- ✚ Par rapport aux années antérieures, et compte tenu de son objet, l'exercice des missions de l'association est jugé par nature plus difficile par 67% des responsables, un peu moins dans la région (62%).
- ✚ En dépit de ces difficultés, on compte une proportion de 65% de responsables estimant que leur association est en mesure de remplir ses missions. Les réponses des responsables de la région sont très proches de cette moyenne nationale.

☞ Deux questions étaient consacrées aux moyens dont disposent les associations, aux yeux de leurs responsables.

- ✚ Les moyens financiers dont dispose leur association sont suffisants pour 49% des responsables interrogés, proportion un peu inférieure en Rhône-Alpes. Pour 14% des responsables, ces moyens sont très insuffisants, proportion un peu supérieure dans la région.
- ✚ Les moyens matériels (locaux, mobilier, matériels...) dont dispose leur association sont adaptés aux yeux de 66% des responsables, proportion un peu inférieure en Rhône-Alpes. Pour 12% des responsables, ces moyens sont très inadaptés.

☞ Deux questions étaient posées, de manière à évaluer l'optimisme ou le pessimisme des dirigeants d'associations. Une première portait sur les possibilités de faire face aux demandes d'adhésion ou de services, selon l'objet de l'association. Une seconde concernait le pronostic sur la qualité des prestations offertes.

- ✚ Pour l'année 2006-2007, estimez-vous que votre association sera en mesure de répondre à toutes les demandes d'adhésions exprimées ? Les responsables ont globalement répondu oui dans une proportion de 84%, légèrement inférieure en Rhône-Alpes.
- ✚ Pour l'année 2006-2007, estimez-vous que votre association pourra offrir une qualité de prestations conforme à son objet et aux attentes ? La proportion des réponses positives est de 79%, au plan national comme au plan régional.

Les réponses des responsables de la région sont un peu plus prudentes qu'au plan national et font ressortir des difficultés financières et matérielles un peu plus vivement ressenties.

☞ **Echantillon :** Cette enquête a été réalisée par le CerPhi dans le respect des principes scientifiques et déontologiques des enquêtes par sondage. Elle s'est déroulée du 7 avril au 23 juin 2006 avec le soutien des Caisses d'Epargne, de la MAIF, du cabinet KPMG, de France Bénévolat et du portail internet [jeuxaider.com](http://jeuxaider.com). Interrogation par questionnaire en ligne auto administré auprès de **1236** responsables d'associations, membres d'un bureau (60 % de présidents, 20 % de vice-présidents, trésoriers ou secrétaires, 20 % d'autres membres de bureau). La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas : taille des associations<sup>25</sup> croisée par l'objet, la région, l'ancienneté, la taille de l'agglomération, l'activité annuelle, saisonnière ou ponctuelle, l'appartenance de l'association à une fédération ou non.

<sup>25</sup> Vérifiée par le budget, par le nombre de bénévoles réguliers, par le nombre d'adhérents et par le nombre de salariés, le cas échéant.

# Le Rhône en quelques traits...

☞ Un département très urbain, très peuplé, jeune et dynamique sur le plan économique. Un département où les habitants font preuve de générosité.

☞ Près de 20 000 créations en dix années dans le département. Le rythme constaté au cours des quatre dernières années est très supérieur à 2 000 créations annuelles.

☞ On crée ici proportionnellement davantage d'associations culturelles qu'ailleurs, et moins d'associations sportives et d'organismes liés aux questions d'environnement.

☞ On observe des différences notables entre les 2 arrondissements. Les domaines social et culturel prédominent à Lyon ; le sport et les loisirs à Villefranche-sur-Saône.

☞ Aujourd'hui, le département compte entre 28 000 et 32 000 associations vivantes, dont près de 5 000 emploient près de 60 000 salariés.

☞ Le secteur associatif représente ainsi 9,2% des effectifs salariés et 6,3% de la masse salariale du secteur privé. Deux chiffres strictement identiques aux moyennes nationales. Pour autant, les évolutions ces dernières années ont été moins fortes dans le Rhône : + 7,7% du nombre d'associations employeurs pour 9,3% au niveau national et + 12,7% des effectifs salariés pour 19,4%. Mais la reprise est plus nette ici en 2005.

☞ En moyenne, une association rhodanienne occupe 12 salariés (10,9 en moyenne nationale). Les secteurs « social avec hébergement », « santé », et « éducation – formation » y sont particulièrement présents.

☞ Sur le plan sportif, on compte plus de 4 000 clubs et plus de 400 000 licenciés, pour un nombre sans doute beaucoup plus élevé de pratiquants sportifs. La densité de ces clubs au sein de la population est un peu inférieure à la moyenne nationale et régionale. Ce sont des grands clubs très fréquentés (le nombre de licenciés par club est bien supérieur à la moyenne nationale et régionale).

☞ Plus de 78 000 personnes (7,4% des 18-70 ans) ont participé à la création d'une association dans le Rhône depuis 10 ans. Ce sont ceux que nous nommons les « *bâtisseurs associatifs* ».

☞ Les bénévoles réguliers peuvent être estimés dans une fourchette prudente et assez large allant de 110 000 à 140 000 personnes.

☞ Au-delà des bénévoles réguliers, véritables piliers des associations, il faut ajouter celles et ceux qui interviennent occasionnellement. On peut ainsi estimer l'ensemble des hommes et des femmes qui agissent bénévolement dans le département, que ce soit sur un mode régulier ou que ce soit sur un mode plus occasionnel, et souvent au bénéfice de plusieurs associations, et on parvient à un nombre qui pourrait dépasser 350 000 personnes (de 18 à 70 ans), dont l'engagement citoyen et les réflexes solidaires sont particulièrement utiles et efficaces.



# Annexe

Le CerPhi a instaurée depuis cette année, une coopération avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) pour approcher très finement la réalité de l'emploi dans le secteur associatif. Les données auxquelles nous nous référons aujourd'hui sont des données récentes, actualisées au 31 décembre 2005<sup>26</sup>, et apportent de surcroît des informations nouvelles et très intéressantes sur l'assiette salariale. Elles permettent notamment de mesurer très précisément le poids économique lié à l'emploi associatif, au regard de l'emploi dans l'ensemble du secteur concurrentiel défini par opposition au secteur public. Les données reprises ici appellent quelques précisions d'ordre méthodologique :

## Les sources :

Les informations transmises par l'ACOSS sont issues de l'application SEQUOIA (Système pour l'Etude Quantitative et l'Observation des Assiettes). Elles intègrent l'ensemble des données d'assiette salariale et d'effectifs des cotisants du régime général. Ces données sont elles-mêmes issues des bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) envoyés mensuellement ou trimestriellement par l'ensemble des cotisants aux URSSAF, et centralisés ensuite par l'ACOSS.<sup>27</sup>

## Le champ de l'étude :

☞ Nous avons travaillé sur trois types de données arrêtées au 31 décembre de chaque année : le nombre d'établissements, l'effectif salarié inscrit et l'assiette salariale correspondante.

- ✚ Les établissements correspondent aux associations employeurs. Elles ont été identifiées à partir de la nomenclature INSEE comme appartenant à la catégorie juridique des associations, à l'exception des groupements d'employeurs (associations loi 1901 constituées dans le but exclusif de mettre à la disposition de leurs membres, généralement des entreprises, des salariés liés à ce groupement par un contrat de travail).<sup>28</sup>
- ✚ L'effectif salarié est un effectif en fin de quatrième trimestre<sup>29</sup> ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail.
- ✚ L'assiette salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles reposent le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent les compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

---

<sup>26</sup> A la date de parution de cette étude, il s'agit de données quasi définitives qui pourraient éventuellement évoluer très légèrement à la hausse.

<sup>27</sup> Par différence avec les déclarations annuelles de données sociales (DADS), il s'agit ici de déclarations mensuelles ou trimestrielles.

<sup>28</sup> En lien avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, nous avons vérifié que ce que l'on nomme les groupements d'employeurs dans le domaine du sport ne se situent pas dans cette catégorie. Ils se situent parmi les associations prises en compte en tant que telles par l'ACOSS et figurent donc bien dans ce bilan.

<sup>29</sup> En accord avec notre partenaire, nous avons choisi de travailler sur le dernier trimestre de chaque année. Cela permet de faire un bilan de fin d'année. C'est un trimestre qui ne subit pas les variations traditionnelles de l'emploi d'été et qui est représentatif de la moyenne de l'année. C'est aussi un trimestre niché au cœur de l'année associative, comparable à l'année scolaire, ce qui permet d'en donner une image fidèle.

☞ Une première approche par secteur d'activités a été réalisée. Quelques domaines ont été retenus à partir de la nomenclature des activités françaises (NAF) de l'INSEE. Il en est ainsi :

- ✚ des activités artistiques et de spectacles (hors activités audiovisuelles), correspondant aux codes NAF 923A à 923F
- ✚ des activités sportives, correspondant aux codes NAF 926A et 926C
- ✚ de l'Education – formation, correspondant aux codes NAF 801Z, 802A, 802C, 803Z, 804A, 804C, 804D
- ✚ de la santé, correspondant aux codes NAF 851A à 851L et 852Z
- ✚ de l'action sociale avec hébergement, correspondant aux codes NAF 853A à 853E
- ✚ de l'action sociale sans hébergement, correspondant aux codes NAF 853G, 853H, 853J et 853 K

## **L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale**

Établissement public à caractère administratif, caisse nationale du réseau des Urssaf, l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale est administrée par un conseil d'administration composé de partenaires sociaux. Un conseil de surveillance assure le suivi des conventions d'objectifs et de gestion pluriannuelles signées avec l'État. L'ACOSS est la caisse nationale de la branche du Recouvrement du régime général de la Sécurité sociale. Elle fédère 102 Urssaf sur le territoire métropolitain, 4 Caisses générales de Sécurité sociale dans les départements d'Outre-mer et 8 centres informatiques. La gestion de trésorerie est le cœur de métier historique de l'Agence. Elle gère la trésorerie commune du régime général de la sécurité sociale ainsi que celle d'autres partenaires. Les flux gérés, de près de 2,3 milliards d'euros par jour, connaissent des variations quotidiennes de grande ampleur (atteignant régulièrement 5 milliards d'euros). Au titre de la gestion de la trésorerie commune du Régime général, l'ACOSS entretient des relations financières étroites avec plus de 420 organismes de Sécurité sociale : Urssaf, CPAM, Cram, CAF, UGECAM...

La branche du Recouvrement (ACOSS et Urssaf) assure une mission de service public : la collecte et la répartition aux attributaires des cotisations et contributions essentiellement destinées au paiement des prestations de Sécurité sociale, et la gestion de la trésorerie de la Sécurité sociale. Elle agit de plus en plus pour le compte de tiers, tels le Fonds de solidarité vieillesse (FSV), la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), le régime chômage UNEDIC et celui de retraite complémentaire et de prévoyance obligatoire des particuliers employeurs, les syndicats de transports, certains fonds de formation.

Dans le cadre de ses missions fondamentales, elle est largement impliquée dans le contrôle et la lutte contre le travail illégal, l'offre de services de simplification aux cotisants, la gestion de contrats spécifiques et dispositifs d'allègement des cotisations sociales, la production et l'analyse de données économiques de référence. À elle seule, la branche du Recouvrement collecte près des deux tiers du financement de la protection sociale en France, assuré, par ailleurs, par trois autres grands réseaux, la Mutualité sociale agricole, les régimes de retraite complémentaires Agirc/Arrco et l'UNEDIC, ainsi que par une cinquantaine d'autres collecteurs.

L'Agence attache une importance toute particulière à l'information des Français, en particulier par la communication de nombreuses données réunies et traitées par la Direction des statistiques, des études et de la prévision.<sup>30</sup>

<sup>30</sup> Et nous remercions tout particulièrement **Alain GUBIAN** et ses collaboratrices **Anne Laure ZENNOU**, **Sophie RIVIERE** et **Mihaela MOSU NASR** pour tout le travail réalisé en lien avec l'équipe du CerPhi. Naturellement, nos commentaires sont de notre responsabilité et n'engagent pas l'ACOSS et ses collaborateurs.

## Dernières publications du CerPhi

*La France associative en mouvement*, octobre 2006

Préface du ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative  
Avant-propos de la présidente du Conseil national de la vie associative

*Enquête sur l'opinion des responsables associatifs*, septembre 2006

En partenariat avec la MAIF, le cabinet KPMG, les Caisses d'épargne, France Bénévolat, jeveuxaider.com et de très nombreuses associations et relais en région

*La France Bénévole*, mars 2006

En partenariat avec France Bénévolat et de nombreuses associations nationales

*Associations et bénévolat en mouvement à Paris, dans le Val d'Oise, en Seine-et-Marne, en Essonne*, décembre 2005 à mars 2006

En partenariat avec France Bénévolat

*Donner son sang en France*, mai 2006

En partenariat avec l'Etablissement Français du Sang

*La générosité des Français*, novembre 2005

En partenariat avec l'Union pour la générosité

*Le don d'organes dans les Côtes d'Armor*, novembre 2005

En partenariat avec FRANCE ADOT 22

*Le Morbihan associatif en mouvement*, octobre 2005

En partenariat avec la Direction départementale de la jeunesse et des sports et l'URSSAF du Morbihan

*Sapeur-pompier volontaire : courage et générosité*, juin 2005

*Ma plus belle carte : le don d'organes*, juin 2005

*Générosités en Europe*, mai 2005

*Les Dames de cœur*, mars 2005

*Le don de sang dans l'île de la Réunion*, mars 2005

En partenariat avec l'Etablissement Français du Sang national et l'Etablissement Français du Sang de la Réunion

*Le don de sang dans les Pays de la Loire*, décembre 2004

En partenariat avec l'Etablissement Français du Sang Pays de Loire

*La Loire-Atlantique généreuse – panorama*, novembre 2004

En partenariat avec France Bénévolat et la Direction de la jeunesse et des sports  
Préface du Préfet et du Président du Conseil Général de Loire-Atlantique



## Personnes associées ponctuellement aux études du CerPhi

- ✚ Michel Adam, Directeur du CREAHI Poitou-Charentes
- ✚ Jean-Claude Bardout, historien de la vie associative et magistrat à la Cour d'Appel de Toulouse
- ✚ Alexandra Barthe, animatrice du réseau Lire et faire lire
- ✚ Pierre Blein de l'Union interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux
- ✚ René Bekkers, enseignant à l'université d'Amsterdam
- ✚ Vincent Blyweert, responsable national du bénévolat au Secours Catholique
- ✚ Jean Bourrieau, chargé de mission à la délégation interministérielle à la ville
- ✚ Emilienne Briche, psychosociologue responsable des études aux Restaurants du cœur
- ✚ Michel Brugières, directeur général de Médecins du Monde
- ✚ Daniel Bruneau, ancien directeur du comité de la Charte de déontologie
- ✚ Jean-Pierre Charre, membre du bureau de la Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux (FNASSEM), enseignant chercheur à l'Institut de géographie alpine
- ✚ José Coll, président de l'association pour le don de sang bénévole
- ✚ Véronique Crouzy, directeur éditorial de *Juris-Associations*
- ✚ Laurence Delmotte, ancien directeur à la Fondation de France
- ✚ Xavier Delsol, avocat spécialiste des associations et de l'économie sociale
- ✚ Florence Duguet de l'Association française contre les myopathies
- ✚ Marc Fourdrignier, sociologue, maître de conférence à l'Université de Reims
- ✚ Roland Guénoun, psychologue, fondateur de la Chaîne de l'espoir
- ✚ Marie-Christine Graff, responsable nationale du bénévolat à la Croix-Rouge
- ✚ Bénédicte Halba, docteur en économie, fondatrice de l'Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat (IRIV)
- ✚ Ingrid Kemoun, responsable de [www.jeveuxaider.com](http://www.jeveuxaider.com) portail de la solidarité
- ✚ Anne Latty, coordination des études à l'Observatoire national de l'Action Sociale décentralisée
- ✚ Hervé Le Serre, président de FRANCE ADOT Côtes d'Armor, association pour le don d'organes et de tissus humains
- ✚ Bénédicte Massis, psychologue conseil, co-fondatrice de *Bénévolat.formation*
- ✚ Marianne Mousseau du Secours Populaire
- ✚ Marie-Claire Paulet, présidente nationale de FRANCE ADOT
- ✚ Daniel Rault, expert auprès de la DIIESES
- ✚ Bill Schneider, directeur du département Philanthropie de l'université d'Indiana
- ✚ Ludovic Subran, statisticien-économiste à l'INSEE, professeur à l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI) et à l'ENSAE de Malakoff.
- ✚ Roger Sue, sociologue, professeur à l'université René Descartes-Paris V
- ✚ Michel Terestchenko, philosophe maître de conférence à l'Université de Reims
- ✚ Dominique Thierry, vice-président de France Bénévolat, conseiller scientifique
- ✚ Renaud Tockert, organisateur de Cap 48 en Belgique (équivalent du Téléthon en France)
- ✚ Dominique Lê Van Truoc, directeur du développement et de la communication d'Handicap International
- ✚ André Verchère, président de France Bénévolat Pays de Loire

